

ley, s'est engagé à réduire les émissions totales d'anhydride sulfureux et de NO_x à 300 000 tonnes métriques d'ici 1990. Cela entraînera une diminution des émissions de plus de 40%; au cours de la même période, la production d'électricité augmentera de 50%.

Le programme de limitation des émissions de l'Hydro-Ontario comporte l'installation de dispositifs (épurateurs) de désulfuration des gaz de charbon par des boues calcaires, soit à la centrale de Lambton sur la rivière Sainte-Claire, soit à Nanticoke sur le lac Erié. Ces deux centrales sont les plus importantes de l'Hydro-Ontario.

Le sous-comité est à la fois surpris et déçu que l'Hydro-Ontario n'ait aucunement mentionné la centrale thermique de 400 mégawatts à deux unités, prévue à Atikokan; la mise en exploitation de cette centrale doit s'effectuer en deux étapes, en 1984 et en 1988. De la même façon, on n'a pas fait état de mesures spéciales de dépollution concernant la centrale de 300 mégawatts à deux unités située à Thunder Bay; la mise en service de ces deux unités est prévue pour mai et octobre 1981.

Au Canada et aux États-Unis, les environmentalistes s'inquiètent particulièrement de ces deux centrales car elles sont très proches de la *Boundary Waters Canoe Area* du Minnesota, région sauvage d'une superficie d'un million d'acres, et du parc provincial de Quetico en Ontario. Ces deux régions sont déjà touchées par les pluies acides et reposent sur des zones géologiques de faible capacité d'amortissement.

Un certain nombre de personnes ayant comparu devant le sous-comité ont appuyé une application rigoureuse des mesures de dépollution dans les centrales thermiques alimentées au charbon.

M. Martin Rivers, du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, a informé le sous-comité qu'il existait des techniques permettant de réduire consi-

dérablement les émissions provenant de centrales thermiques alimentées au charbon. Selon lui, même si les investissements et les coûts d'exploitation engagés dans les épurateurs de désulfuration des gaz de charbon paraissent élevés, le coût serait faible pour l'utilisateur: «...à mon avis...un consommateur ne se rendrait même pas compte de l'augmentation du coût de production...les centrales thermiques relèvent au Canada de sociétés (sic) et le prix ne devrait pas entrer en ligne de compte; ce secteur n'a pas à envisager d'autres occasions d'investissement...et la dépollution représente peu pour lui.»

Le sous-comité sait que toutes les compagnies d'électricité canadiennes ne sont pas publiques; en Alberta, par exemple, quelque 84% de l'électricité est produite par la *Calgary Power Ltd.* et l'*Alberta Power Ltd.*, deux sociétés privées. Néanmoins, le sous-comité est d'accord avec le sens général des propos de M. Rivers.

En faisant allusion notamment à l'Hydro-Ontario, M. Murray Gaunt, ex-critique libéral des questions d'environnement à l'Assemblée législative de l'Ontario, a recommandé au sous-comité que «toutes les centrales existantes et les nouvelles centrales alimentées au charbon en Ontario satisfassent à des normes correspondant à la meilleure élimination ponctuelle de SO₂ possible actuellement; ces normes devraient être édictées dès maintenant».

La Fédération des naturalistes de l'Ontario a comparu à l'audience du sous-comité qui s'est tenue à Toronto en octobre 1980. Elle y a fait les propositions suivantes concernant l'Hydro-Ontario: «introduire les meilleurs dispositifs actuels dans toutes les centrales thermiques existantes en commençant par les centrales de Nanticoke, de Lakeview et de Lambton», et «installer des dispositifs de dépollution dans toutes les nouvelles centrales thermiques ou les centrales converties au charbon de

façon à réduire les émissions de SO₂, obtenues en l'absence de dispositif de dépollution, d'au moins 90% pour le charbon à forte teneur en soufre, et de 70% pour le charbon à faible teneur en soufre».

Le sous-comité a examiné en détail toutes les données qui lui ont été soumises sur les centrales thermiques alimentées au charbon des diverses régions du Canada. Il est conscient qu'il existe des différences régionales au chapitre du sous-sol, de la météorologie, de l'acidité des précipitations, etc. Certains témoins venus de l'Ouest du Canada estiment que les pluies acides ne constituent pas un problème dans l'Ouest, tandis que d'autres, venus de la même région, se rallient à cette opinion, mais affirment que les dispositifs de dépollution constituent le meilleur moyen de prévenir le problème des pluies acides dans les Prairies et en Colombie-Britannique, en réduisant les émissions de SO₂ et de NO_x aux concentrations les plus basses possibles.

Le sous-comité partage cette opinion et émet donc la recommandation suivante concernant les centrales thermiques alimentées au charbon.

Recommandation 4

Le sous-comité recommande que toutes les centrales alimentées au charbon, qui sont en voie d'être aménagées ou dont on envisage la construction au Canada, soient tenues d'utiliser les meilleurs dispositifs disponibles pour réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.

Le sous-comité a attaché une attention toute particulière à l'Hydro-Ontario en raison de l'importance de cette société dans la province la plus peuplée et la plus fortement industrialisée du Canada, et aussi parce que l'Ontario se situe à l'intérieur et à la limite des zones géologiquement sensibles de l'Amé-